

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 22 novembre 2019 pour le jeudi 28 novembre 2019 à 20 h.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal**

**Séance du 28 novembre 2019**

**N° 59**

**Présents :**

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise,  
Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr  
PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes NAGA Cécile,  
ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

**Excusés :** Mr CHABAUD Gilbert, Mr COQUELET Christophe.

**Absente :** Mme MOREL Rachel.

Mr CHABAUD Gilbert a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr CARTE Claude.  
Mr COQUELET Christophe a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 59 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme TRENTESAUX Claudine est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 24 octobre 2019.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1.1. – CA3B : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées et fixation des attributions de compensation définitives 2019**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 novembre 2019.

Le rapport que la CLECT a eu à analyser porte sur :

- Les conséquences financières de la sortie de huit communes de l'ancienne Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (Attignat, Confrançon, Curtafond, Foissiat, Jayat, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin-le-Châtel et Saint Sulpice), du dispositif des Temps d'Activités Périscolaires. La CLECT propose que soit ajoutée aux attributions de compensation des communes concernées, la somme de 96 € par élève scolarisé ;

- La restitution à la commune de Saint Trivier-de-Courtes, de la gestion des subventions aux associations dont le caractère local est reconnu. A compter de 2020, les subventions octroyées à ces associations le seront par la Commune de Saint Trivier-de-Courtes directement et non plus par la

Communauté d'agglomération. En conséquence, la CLECT propose que soit ajoutée à l'Attribution de Compensation de la commune de Saint Trivier-de-Courtes, la somme de 44 120 €.

Ce rapport a été adopté à la majorité par la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2019.

Ce processus comporte désormais plusieurs étapes. La première consiste en l'approbation du rapport de la CLECT, dans un délai de 1 mois à compter de sa transmission, par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée des communes membres (soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population). Dans le même temps, les conseils municipaux des communes intéressées par les attributions de compensation fixées librement devront délibérer de manière concordante, dans le courant du mois de novembre, pour approuver cette méthode d'évaluation dérogatoire de leurs attributions de compensation.

Au cours de la séance du 9 décembre, le conseil communautaire prendra acte du rapport de la CLECT à la majorité simple et délibérera à la majorité des deux tiers du conseil sur la partie du rapport portant sur les attributions de compensation fixées librement.

Enfin, si les délibérations communales sont concordantes avec celle prise par le conseil communautaire, le conseil communautaire du 9 décembre 2019, fixera le montant des attributions de compensations définitives 2019.

Pour l'heure, il est demandé d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 5 novembre 2019.

Décision : adoption du rapport de la CLECT.

## **1.2. – EPF : convention de portage foncier acquisition parcelles « Teppes du Chêne »**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention concernant le portage foncier pour l'acquisition et la mise à disposition de parcelles de terrain nu cadastré section AM n° 120p, 144p, 145p, 146p «Teppes du Chêne », par l'EPF de l'Ain pour le compte de la Commune.

Cette acquisition, d'une superficie totale de 511 m<sup>2</sup>, permettra à la Commune de développer le projet de réaménagement de l'accès au collège et d'installation d'un site d'enseignement spécialisé à proximité immédiate, destiné aux enfants et adolescents ayant besoin d'un accompagnement éducatif spécialisé, de soins et rééducation.

Le montant de l'acquisition de ces parcelles, suite à l'évaluation par le service de France Domaine, frais de notaire et autres en sus, s'élève à 15 € H.T. du m<sup>2</sup> arpenté.

Décision : accord à l'unanimité.

## **1.3. – Avis sur demande d'exploitation et autorisation de défrichement carrière de Drom : réserves**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la S.A.S. GUINET-DERRIAZ Carrières a présenté une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'exploiter une carrière et une unité de concassage de minéraux à DROM « Vers Fay » ainsi qu'une demande d'autorisation de défrichement.

Ce dossier est soumis à enquête publique du 6 novembre 2019 au 7 décembre 2019 inclus dans la commune de DROM.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit formuler son avis sur ce dossier.

Sur l'ouverture de la carrière, destinée à l'exploitation de roche massive, le Conseil municipal exprime un avis positif à la majorité (1 vote contre et 4 abstentions) lié à la qualité de la pierre de Drom, pierre dont est issu à titre d'exemple le monument aux morts de la commune de Ceyzériat.

Sur les conditions de desserte et d'exploitation par la route, le Conseil municipal émet par contre un avis défavorable sur le schéma de circulation proposé, en raison des nuisances qui seront engendrées

par le flux supplémentaire de poids lourds dans la traversée de la commune de Ceyzériat. Le Conseil municipal ajoute à cette réserve celle de la traversée de plusieurs passages à niveau.

Au vu de cette dernière position, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable lié à l'organisation de la circulation telle que présentée, et par là-même au projet de réouverture de la carrière de Drom.

#### **1.4. – Ilot Bouvard : aménagements extérieurs**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du chantier, et notamment la partie liée aux aménagements extérieurs sous maîtrise d'ouvrage de la CA3B. Il rappelle que les aménagements envisagés préservent le mur extérieur entre l'entrée de l'îlot Bouvard et l'esplanade du centre festif en bordure de la rue Jérôme Lalande.

Il indique que plusieurs membres du Conseil municipal ont exprimé leurs craintes vis-à-vis de cette situation, du fait d'une part que les travaux ont fragilisé l'ouvrage et d'autre part que la perspective visuelle a largement été modifiée par la démolition de l'ancien pavillon du tourisme. De fait, un devis a été présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre, chiffrant des travaux de reprise du mur à plus de 8 000 euros. Il soumet donc à l'assemblée la proposition d'une démolition de ce mur, qui permettra en outre d'améliorer la circulation piétonne en bordure de la RD 979.

Décision : avis favorable à l'unanimité pour cette proposition de démolition

#### **1.5. – Régularisation acquisition parcelles consorts d'Orglandes**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir à la hausse le prix d'acquisition d'une partie des parcelles AD 211 et 213 aux Soudanières, au vu du retard pris et de la modification de l'emprise sur le terrain.

Il propose 6 € le m<sup>2</sup>.

Décision : accord à l'unanimité pour fixer le prix d'acquisition à 6 € le m<sup>2</sup> pour une superficie de 470 m<sup>2</sup>, soit un montant total de 2 820 €.

### **QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)**

#### **2.1. – E.N.S. : informations**

Le prochain comité de site où est invité l'ensemble des acteurs de l'ENS du vallon des faux (associations, scolaires, propriétaires,...) aura lieu en décembre prochain.

Pour rappel, un plan de gestion présenté l'année dernière au conseil municipal recense les richesses faune et flore de ce vallon et jalonne des actions à court et moyen terme permettant l'amélioration et la valorisation de ce site.

Pour la commune, deux actions prioritaires avaient été retenues pour 2019 :

- la sécurisation de l'escalier d'accès à la cascade avec un promontoire visuel réalisé pour un montant de 6550€.
- la réalisation sous maîtrise d'œuvre de CA3B de la mise aux normes d'un branchement eaux usées contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Côté Département, une signalétique a été réalisée avec la pose d'un panneau promotionnel du site ENS qui sera inauguré à l'issue du comité de site.

Sera mise en avant lors du comité la participation annuelle active de l'ADEA encadrée par Jean-Jacques Bourgier, ainsi que l'action de valorisation par une randonnée pédestre initiée par des jeunes du Lycée agricole des Sardières.

## **2.2. – Forêt**

Monsieur Claude Carte présente les éléments liés à l'exploitation de la forêt :

### **Adhésion à PEFC**

Il s'agit du programme de reconnaissance des certifications forestières. Cette démarche a été initiée par les propriétaires forestiers avec pour objectif de certifier la gestion durable de la forêt.

Pour bénéficier de l'aide du fond local de reboisement (8269€ à venir pour le reboisement de la parcelle 11 pour 13782€ HT de travaux), il nous faut souscrire à cet organisme.

Le montant financier forfaitaire pour une durée de 5 ans est fonction de la superficie forestière du propriétaire. Cela représentera donc un montant de 281.91€ pour la collectivité.

### **Bilan financier 2019 vente de bois**

Monsieur Carte précise qu'il est toujours difficile de faire un bilan pour la forêt vu que les dépenses et recettes d'une même opération sont souvent décalées dans le temps.

Néanmoins, comme promis lors d'un précédent conseil, pour 2019, hors frais de garderie et travaux d'entretien habituels, les ventes de bois feuillus vrac et billes des parcelles 18 et 19 ainsi que les pins des parcelles 7, 8 et 16 se décomposent en :

39 260.54 € de produits,

22 764.11 € de charges,

soit un gain de 16 496.43€

### **Affouages 2019 /2020**

Les inscriptions sont closes, la remise des lots aura lieu le 14/12 matin pour les 43 affouagistes, engendrant une recette de 1 505 €.

## **QUESTION N°3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)**

### **3.1. – Commission travaux du 19 novembre 2019**

**Salle polyvalente** : Remplacement de toutes les douches et siphons de sols des quatre vestiaires, travaux en cours, entreprise Clere (montant du devis : 8 800 € ht)

**Plateau surélevé au Morillon** : L'entreprise Eurovia a terminé le remplacement des barrières par des potelets.

**CA3B Voirie et Assainissement** : La réception de l'ensemble des travaux réalisés sur la route de Tréconnas a eu lieu le jeudi 14 Novembre 2019. Les tampons d'égouts ont été ouverts pour vérification (il a été remarqué une arrivée d'eau importante sur le réseau EU, au droit du lotissement de l'allée des Sorbiers. Cette eau provient du lotissement des Bouleaux (en réseau unitaire), situé en amont de l'allée des Sorbiers. Monsieur Chagnard en charge du dossier pour la CA3B, devrait dans les mois prochains, faire une étude de faisabilité pour régler ce problème, en créant un réseau EU sur lotissement, en direction du versant ouest.

Au niveau de la voirie, quelques imperfections ont été notées, qui seront reprises par EUROVIA dans les plus brefs délais.

### Décomptes de travaux réalisés en 2019 sur le droit de tirage :

- Reliquat 2018 : 113 118.56 €
- Droits de tirage 2019 : 197 714.00 €
- Total budget 2019 : 310 832.56 €**

1	Finition de l'extension du parking Bouvard	37 557.00
2	Cimetière accès principal : modification du caniveau	4 671.00
3	Cimetière accès sud : réglage, enrobé	3 325.00
4	Chemin de Botru : revêtement chaussée / fossé	11 750.00
5	Rue Pierre de Coubertin : fondation trottoir	2 400.00
6	Avenue du Revermont : complément bi couche / trottoir sud	8 452.00
7	Chemin de Moland : revêtement enrobé	31 713.00
8	Chemin de la Charbonnière : trottoir nord	12 503.00
9	Travaux supplémentaires, diverses rues	11 692.00
10	Route de Tréconnas : revêtement enrobé	64 927.00
11	Parking Bouvard : travaux complémentaires	8 755.00
12	Signalisation verticale	1 608.00
13	Enrobé à froid	131.00
14	Tréconnas : mise à la cote de tampons	1 542.00
15	Route de Tréconnas : construction d'un trottoir	62 982.00
16	Extension parking bouvard (travaux Richard.TP faits en 2018)	20 600.00
17	Chemin de LACHAR : fondation et trottoir en enrobé	7 163.00
18	Chemin de Charbonnière : prolongation de trottoir (carrefour cimetière)	7 120.00
19	Route de Jasseron : réfection de revêtement de trottoir	9 131.00
20	Rue Pierre de Coubertin : réfection de revêtement trottoir ouest	21 256.00
21	Signalisation horizontale	3 570.00
	Récupération de FCTVA	-21 624.08
	<b>Total investissement + fonctionnement :</b>	<b>311 223.92 €</b>
	Déficit à reporter sur 2020	<b>391.36</b>

### Voirie Communautaire travaux effectués en 2019 :

- Chemin des Rippes : 40 963.20 €
- Chemin de Charbonnières : 27 888.00 €
- Total : 68 851.20 €

### CA3B : Réunion du groupe de travail voirie du mercredi 13 novembre 2019 :

Résumé du tableau des propositions de droits de tirage : (2020/2019 + 1%)

Commune	Proposition 2018 –	Proposition 2019 +1%	Proposition 2020 +1%
BMR	22 830	23 333	23 439
CEYZERIAT	191 810	197 714	198 963
CIZE	11194	11 527	11 597
HAUTECOURT	46 271	47 771	48 089
MONTAGNAT	168 735	175 383	176 789
RAMASSE	29 184	30 158	30 365
REVONNAS	25 620	26 382	26 543
ST JUST	55 431	57 178	57 548
VILLEREVERSURE	92 315	95 574	96 264

Voirie Communautaire 2020 : Le budget n'est pas encore finalisé. Le solde actuel est de 154 000 € à répartir sur les 9 communes du territoire, soit 20 000€ pour Ceyzériat. La pérennité de ce budget n'est pas établie à ce jour.

### **CA3B : Projets voirie 2020** (sur le droit de tirage)

- Aménagement de l'accès aux garages de l'îlot Bouvard (place Jean Moulin, au nord du centre festif).
  - Réfection/aménagement du parking côté ouest du centre festif.
  - Aménagement provisoire de l'accès ouest des habitations de l'îlot Bouvard (début de rue de la biscuiterie) fondation de chaussée, et revêtement provisoire en attendant la construction de la surface de vente.
  - Chemin du Chalais : Allongement du pont sur la Vallière, 2 fois 2.40 ml, pose de rochers en talus (projet soumis à l'approbation de la police de l'eau).
  - Réfection du revêtement de l'allée des Sorbiers (lotissement de 1975, réseau égout en séparatif).
  - Finition des enrobés route de Tréconnas (entre la rue Charles Guillon et l'allée des Sorbiers).
  - Signalisation horizontale et verticale route de Tréconnas.
  - Construction d'un trottoir, rue Pierre de Coubertin, à partir du chemin de la Combe, jusqu'à l'allée des sports.
  - Reprise de petites imperfections sur trottoir et chaussée chemin de la Charbonnière.
  - Route de Tréconnas, pose de bordures devant local communal (suppression de l'arrivée d'eau de ruissellement, dans les propriétés en contrebas).
- **CA3B : Projet 2020 (voirie Communautaire)** : non finalisé

### **Commune projets travaux bâtiments :**

#### Ecole primaire :

- remplacement des filets sur clôture ouest.
- remplacement-réparation des chéneaux.
- pose d'un visiophone.

#### Salle Polyvalente :

- peinture sur hall d'entrée, et sous-bassement des couloirs et vestiaires.
- réparation du skate parc, avec passage de l'Apave.

#### Nouveau bâtiment communal :

- achat de mobilier (non finalisé).

### **Commune : projet travaux de voirie :**

- Terrassement accotements plus fondation de mur, et fourreau Ø 63 éclairage public route de Tréconnas.
- Ecole primaire : modification de l'espace garage à bicyclettes, pose de clôture et d'un portillon.
- Achat d'une désherbeuse pour bordures de trottoirs et pieds de façades (subvention agence de l'eau).

**Syndicat des eaux BSR** : renforcement réseau AEP rue Jayr. Programmation : mars 2020.

Sur la section rue de la cascade/rue de l'église, l'assainissement est à reprendre. Au vu de l'étroitesse de cette section, le Maire travaille sur la possibilité d'exécuter ces travaux en coordination (BSR/CA3B).

## **QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **4.1. – Commissions urbanisme du 25 novembre 2019**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

CHEVANU Richard  
Sur un terrain situé 57 chemin des Rippes  
Parcelle(s) N° 9 Section AL située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 2052 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN

CHEVALIER Mathieu et DEGAND Charlotte  
Sur un terrain situé chemin de Moland  
Parcelle(s) N° 136 Section AM située(s) en zone UAa  
D'une superficie totale de 408 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

CHEVALIER Mathieu et DEGAND Charlotte  
Sur un terrain situé 524 route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 134 Section AM située(s) en zone UAa  
D'une superficie totale de 286 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN MAISON D'HABITATION

LALLOZ Emmanuel et Aline  
Sur un terrain situé 111 chemin du Kellet  
Parcelle(s) N° 1983 Section A située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 115 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET MURET DE CLÔTURE EN LIMITE NORD

BASSIER Vincent et DUFOUR Mélanie  
Sur un terrain situé chemin de la Gare  
Parcelle(s) N° 150p Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 745 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

SCI LES 2 MONTS  
Sur un terrain situé 450 route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 690, 877 et 882 Section AM située(s) en zone UAa  
D'une superficie totale de 1869 m<sup>2</sup>  
POUR LA RÉHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS

## **DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

MAILLANT Didier  
Sur un terrain situé 191 chemin du Kellet  
Parcelle(s) N° 1982 Section A située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 603 m<sup>2</sup>  
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

PLAZA Guy  
Sur un terrain situé 398 chemin de Schall  
Parcelle(s) N° 387 Section AI située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 2800 m<sup>2</sup>  
POUR LA CRÉATION D'UNE CLÔTURE  
SCI ICI ET MAINTENANT  
Sur un terrain situé route de Tréconnas  
Parcelle(s) N° 156 Section AC située(s) en zone UAa  
D'une superficie totale de 153 m<sup>2</sup>  
POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE

DIAF Nadia  
Sur un terrain situé 10 rue Charles Guillon

Parcelle(s) N° 470p Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 989 m<sup>2</sup>  
POUR LA MODIFICATION DU MUR DE CLÔTURE

GRAND Aurélie  
Sur un terrain situé 43 rue des Arums  
Parcelle(s) N° 542 Section AM située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 767 m<sup>2</sup>  
POUR LA MODIFICATION D'UNE OUVERTURE EN FAÇADE OUEST

CHASSE Romain  
Sur un terrain situé Allée des Collégiens  
Parcelle(s) N° 199p Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1258 m<sup>2</sup>  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

DESMARIS Patricia  
Sur un terrain situé Le Clos des Trèfles  
Parcelle(s) N° lot N° 1 Section AM située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 667 m<sup>2</sup>  
POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

JACOB Guy  
Sur un terrain situé route de Jasseron  
Parcelle(s) N° 203 & 204 Section AI située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 1889 m<sup>2</sup>  
POUR DIVISION FONCIÈRE EN VUE DE CONSTRUIRE

### **DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION**

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN  
Sur un terrain situé La Bartelière  
Parcelle(s) N° 2 Section AL située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 480 m<sup>2</sup>  
VIE DE LA FAMILLE SUZANNE MAGGIO

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Demande de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN  
Sur un terrain situé 5 rue des Pivoines  
Parcelle(s) N° 525 Section AM située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 1118 m<sup>2</sup>  
VENTE LUSTIERE / FRANCHET \_ FRAIOLI  
Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé Le Cart  
Parcelle(s) N° 187p Section AH située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 232 m<sup>2</sup>  
VENTE AIN HABITAT / CHANEL

Demande de SARL TERRANOTA  
Sur un terrain situé 558 chemin de Schall  
Parcelle(s) N° 334, 372 & 374 Section AI située(s) en zone UBa  
D'une superficie totale de 8806 m<sup>2</sup>  
VENTE GAVAND / CHAREYRON

Demande de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé En Domagne



Parcelle(s) N° 1867 Section A située(s) en zone UX  
D'une superficie totale de 2430 m<sup>2</sup>  
VENTE SCI BOIS DE LA FAY / DOMAGNE IMMO

Demande de SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD  
Sur un terrain situé 21 rue des Arums  
Parcelle(s) N° 543 & 546 Section AM située(s) en zone 1AU  
D'une superficie totale de 907 m<sup>2</sup>  
VENTE ROMDAN / PELUD

## **QUESTION N° 5 – Vie scolaire, enfance, bibliothèque** **(C. TRENTESAUX)**

### **5.1. – Commission scolaire du 18 novembre 2019**

Au cours de cette réunion, Madame Claudine TRENTESAUX a donné le compte rendu des deux conseils d'écoles aux membres de la commission scolaire.

#### **Le conseil d'école pour l'école maternelle a eu lieu le 5 novembre.**

Les nouveaux représentants de parents ont été élus avec un taux de participation de 43%.  
Les effectifs sont de 104 élèves soit 26 dans chaque classe. La nouvelle organisation avec 3 ½ Atsem donne satisfaction. Les parents demandent que le temps de repas pour les enfants de maternelle soit plus long, ce qui est possible puisque les 2 services sont indépendants. A leur demande 2 parents se sont rendus au restaurant scolaire le 25 novembre entre 12 et 13 h.

Le projet d'école retenu pour cette année est « la main » pour peindre, décorer, raconter...

En introduction les enfants ont assisté le 3 octobre au spectacle intitulé : la boîte à gants.

Une fois par mois tous les élèves se rendent à la bibliothèque.

La semaine du goût s'est bien passée. Maintenant l'accent est mis sur la préparation de Noël et la venue du Père Noël prévue le 19 décembre.

Les différents exercices sur la mise en sécurité et les risques attentat-intrusion se sont bien déroulés.

La gendarmerie doit prendre contact avec la Mairie pour quelques recommandations pour les 2 écoles.

#### **Le conseil d'école pour l'école élémentaire a eu lieu le 8 novembre.**

Les nouveaux représentants de parents ont été élus avec un taux de participation de 12,87%.

Les effectifs sont de 200 élèves pour 8 classes. Pour info :

2016/2017 : 235

2017/2018 : 217

2018/2019 : 210

2019/2020 : 200.

42 élèves partiront en 6<sup>ème</sup> et 35 GS arriveront en CP.

Outre les 12 enseignants, une AVS aide 2 enfants en situation de handicap et une jeune en service civique a été nommée jusqu'au 6 juillet.

Le projet d'école : le patrimoine durable. Les élèves devront découvrir le patrimoine architectural, culturel et naturel et apprendre à le préserver.

Comme les années précédentes, 2 animateurs musicaux (Thibaut Larue et Pierrick Brunet) assurent toute l'année l'éducation musicale à raison de 45 min par classe et par semaine.

Les 48 CM1 iront à la piscine Carré d'eau du 9 décembre au 13 mars, soit 10 séances de 40 min ; les 32 CE1 iront aussi à la piscine mais à Plein soleil, si l'avancement des travaux le permet, du 9 janvier au 20 mars soit 9 séances.

Les élèves vont également à la bibliothèque régulièrement.

Cette année aucun voyage scolaire n'est prévu. La commission scolaire recevra la directrice et les enseignants de CM2 pour parler de ce projet le 5 décembre.

Comme pour la maternelle les exercices de mise en sécurité des élèves se sont bien déroulés.

Pour les travaux réalisés ou à prévoir : les stores sont très appréciés. La directrice remercie la municipalité pour ces travaux. Les serrures des portes qui fermaient mal ont toutes été changées (8). Un abri vélos est demandé pour mettre les vélos en sécurité. Un projet est envisagé (voir plus haut commission travaux).

Les enseignants demandent de la terre dans les bacs à fleurs pour faire des plantations.

Les gouttières côté cour fuient.

Demande d'un visiophone pour la rentrée prochaine. A prévoir également le remplacement d'une fontaine à l'étage et vérifier les fenêtres qui ferment mal.

## **5.2. – Bibliothèque**

De nombreuses animations ont eu lieu dans le cadre de l'opération « interligne ».

Le samedi 30 novembre de 10h à 12h un atelier intitulé « Partez en vacances avec un vélo d'appartement » aura lieu à la bibliothèque. Il faudra construire un vélo connecté en utilisant une carte Makey Makey pour contrôler Google Street View et se promener dans la ville de votre choix.

Inscription préalable pour la fabrication collective du système à 10h, puis pour tous à partir de 11h promenade en vélo.

La commission scolaire souhaite agrandir l'aire de jeux à Domagne notamment avec une structure pour les 6-10 ans. Des propositions seront faites.

## **5.3. – Bilan restaurant scolaire 2018/2019**

Mme Claudine Trentesaux présente le bilan financier du restaurant scolaire de l'année écoulée (2018/2019).

Le coût net restant à charge de la commune, hors investissements et maintenance du matériel, s'élève à 19 587 € euros (19 286 € en 2017/2018), résultant principalement de la fourniture d'alimentation, des frais de personnel, d'électricité et du chauffage des locaux.

Le personnel :

1 cuisinier et 9 agents pour le service, la surveillance et l'entretien.

24 188 repas ont été servis (24 786 l'année précédente), ce qui représente une moyenne de 174 repas par jour pour 139 jours de cantine.

Les dépenses d'investissement et de réparation du matériel de cuisine se sont élevés à 4 718 € (contre 6 945 € l'année scolaire précédente).

## **QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)**

Mme TAVEL présente les comptes rendus suivants au conseil :

### **6.1. – A.G. Foyer de l'Amitié, Cyclo Club, Société de Boules de Ceyzériat**

Assemblée générale Société de Boules de Ceyzériat le 25/10/2019

L'association comprend 24 adhérents dont 6 licences loisirs.

2 nouveaux licenciés pour l'année.

Sur le plan sportif :

7 concours dont 5 officiels.

Boucherie Fargues, Gilles Chichoux, Caves de Ceyzériat, Sociétaires, Vétérans.

Qualification Championnat de France pour une quadrette.

Qualification championnat de France pour Lydie Grenier.

L'association remercie la commune pour son soutien financier pour les 5 qualifiés (50 euros par personne) et pour la subvention.

Bilan Financier : l'exercice se finit par un excédent de 292,23 euros.

Les dépenses : licences fédérales, inscriptions championnat

Les recettes : les concours, la buvette, la subvention communale.

Bilan financier : L'association possède une disponibilité de 5 480,31 euros au 30 septembre 2019.

#### Assemblée des cyclos le 8/11/2019

Le Cyclo Ceyzériat : promouvoir le vélo sans compétition dans un esprit de solidarité.

Activités de l'année :

56 adhérents : 41% de femmes.

43 adhérents à la VFCT.

160 000 Kms parcourus.

Les sorties sont les mardis, jeudis et samedis.

Le Séjour Luberon a été un succès pour les 22 participants.

Participation à la semaine fédérale à Cognac, à la semaine européenne, à l'Ardéchoise et autres randos.

Rando de la Grand'Margot : 248 participants.

187 coureurs ont pris le parcours des 70 kms.

61 coureurs pour le parcours des 50kms.

Rapport financier :

Le bilan affiche un exercice négatif de - 1 720 ,97 euros.

130 euros de don à Handisport.

291 euros d'achat de gobelets.

Renouvellement des maillots avec la participation pour 50% de l'association, soit 1 186 euros.

Convivialité 898 euros.

Participation aux inscriptions :

Pour les randos : 3 euros.

15 euros pour la semaine fédérale.

Reversions fédération : 1 835 euros pour 2370 euros de cotisations.

Le déficit est minimisé par la recette de la Grand'Margot de 830 euros.

Le Bilan financier : L'association possède une disponibilité de 4 469,17 euros au 30 septembre 2019.

Le bilan de l'année prochaine doit être à l'équilibre.

2 nouveaux membres rentrent au conseil d'administration.

Les projets : plusieurs propositions de séjours.

Trouver de nouveaux adhérents.

Reconduite de la randonnée de la Grand'Margot.

#### Assemblée générale de l'AIKIDO du vendredi 22 novembre 2019

L'association a 4 ans d'existence.

Elle comprend 27 adhérents. 1 groupe de 13 enfants de 9 à 10 ans et un groupe d'adultes et d'adolescents.

Malgré les flyers pour se faire connaître, l'association constate une baisse des effectifs pour cette saison.

Les temps forts de la saison écoulée :

Participation à la journée des associations.

Spectacle de fin d'année avec la présentation d'un spectacle.

Participation des enfants à un stage sur Bourg en Bresse.

Les manifestations à venir :

Galettes des rois avec les anciens adhérents et démonstration.

Spectacle de fin d'année.

Découverte de l'AIKIDO dans les écoles. Une proposition a été faite auprès des professeurs du collège mais sans retour positif à ce jour.

Difficultés :

Depuis le début de l'association, le problème du dojo et des tapis est récurrent. La cohabitation avec le collège est difficile. Il a été rappelé que ce gymnase est dédié avant tout au collège. Les choix des tapis sont faits par les professeurs. Le règlement est édité par l'agglo et non pas par une association. Le ménage est fait tous les jours, mais les cours d'AIKIDO ont lieu après le passage des collégiens.

Bilan financier :

Le résultat est de + 278,67 euros.

Le bilan est de 2534,91 euros.

L'association n'a pas demandé de subvention à la mairie en raison de leurs finances.

Il remercie pour le prêt de la salle.

On note que Mr Roffi donne gratuitement les cours. Il est simplement indemnisé pour ses déplacements.

#### Assemblée du Foyer de l'Amitié du jeudi 28 novembre

Il comprend 80 adhérents.

Le lundi : atelier tricot, crochet.

Le jeudi : jeux de cartes, dames, scrabble.

Le vendredi : marche.

Les actions de l'année : lecture et crêpes avec les maternelles.

Participation à la confection des fleurs pour la grand'Margot.

Loto pour le téléthon.

Porte ouverte le 2/03.

Organisation de 2 concours de carte.

Repas de Noël.

Voyage annuel.

Bilan financier : résultat de l'année de -149,91 euros

Reste en caisse : 7 404 ,42 euros.

La cotisation reste à 22 euros.

### **6.2. – Collège : section des cadets de la protection civile**

La mairie et le Foyer de l'amitié ont été sollicités par les cadets de la protection civile pour un partenariat.

Nous avons rencontré Mme Cholé le mardi 19 novembre qui nous a présenté la section.

La section des cadets concerne 17 jeunes de 4èmes.

Objectifs : Les objectifs principaux de ce projet sont de :

- favoriser une culture de la sécurité civile ;
- sensibiliser aux comportements de prévention ;
- développer un sens civique chez les jeunes élèves ;
- reconnaître les cadet-te-s comme assistants de sécurité (Assec) lors des exercices d'évacuation ou de confinement (rôle de guide notamment) ;
- favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile.

L'intérêt principal est de leur faire connaître les différentes formes d'engagement citoyen au sein de la sécurité civile et l'esprit d'entraide, de solidarité et de dévouement.

- connaître son environnement, les risques et leur gestion (culture du risque).
- être acteur de la sécurité civile et s'investir au sein de l'établissement scolaire (culture de la sécurité civile).
- une participation au devoir de mémoire favorisant la solidarité (exposés, recherches, événements relatifs à la construction mémorielle autour de personnages historiques).

Des activités et des travaux de groupes viennent favoriser la cohésion et l'entraide.

Projet avec la commune : mise à jour du site internet de la commune pour le collège mais aussi :

- avec les anciens : un temps de rencontre et de présentation en mars et en juin avec randonnée sur la commune à la découverte des sites et de leur histoires.
- bilan des risques sur la commune.
- le rôle du policier municipal.
- comment la population peut être alertée par un événement majeur.
- prévention des incivilités.

### **6.3. – Retour sur repas des anciens**

215 participants ont beaucoup apprécié l'organisation et la prestation musicale.

## **QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)**

Mme Françoise DUFOUR informe le conseil que la réunion pour l'élaboration du calendrier des manifestations s'est tenue en novembre avec Mr Santon, Président du comité d'initiative.

Elle expose ensuite au conseil les points suivants :

### **7.1. – Commission culturelle du 25 novembre 2019**

- La convention d'utilisation de la salle des associations pour la poursuite des ateliers auparavant effectués en lien avec la bibliothèque associative a été rédigée et signée par le Maire et Madame Fusarelli pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 août 2020. Elle est reconductible chaque année par les concernés ou dénoncée avec un préavis de deux mois. Madame Fusarelli s'est engagée à fournir le bilan annuel des activités de l'année écoulée avant chaque reconduction et à payer le montant de location de salle exigé (équivalent approximativement à la somme allouée auparavant à la bibliothèque associative). Une rencontre annuelle sera effectuée à minima avec le Maire ou l'adjoint(e) concerné(e) par l'activité.
- Conformément aux attentes de 3 associations utilisatrices du Centre festif, avec l'aide des employés du service technique, il a été procédé au déplacement des éclairages de scène, de l'écran et du rideau de fond de scène. Conviées à la visite les lieux des dites associations se sont déclarées satisfaites et remercient le Conseil municipal et les employés pour ce changement. En outre désormais les praticables resteront à demeure pour allonger la scène. Un nouvel escalier assurera la sécurité à l'arrière gauche.
- Les illuminations de Noël ont été poursuivies sur l'avenue du Revermont, des éléments vieillissants ont été remplacés ou supprimés. La nacelle d'installation est prévue le 3 décembre.
- Pour les projets d'avenir Madame Dufour a écouté les suggestions de ses collègues et a fait connaître le thème des journées du Patrimoine de Pays et des Moulins prévues les 27 et 28 juin sur le thème de « l'Arbre, Vie et Usages » qui pourrait se travailler avec le monde scolaire, les associations locales, des professionnels, et fédérer Environnement, Patrimoine et Culturel.

### **7.2. – A.G. Maison de la Musique du 26 novembre 2019**

L'assemblée générale s'est déroulée en présence de Madame Sylviane CHÊNE, Vice-Présidente à la Culture et l'Enseignement supérieur de la CA3B, le Maire et Vice-Président du Conseil départemental de l'Ain et Madame Dufour, Adjointe déléguée aux associations culturelles. Des Maires des communes environnantes assistaient également à cette réunion.

La Maison de la Musique concerne actuellement 127 familles.

En 2018/2019, 117 élèves ont reçu une formation musicale contre 98 actuellement, 168 ont été instrumentistes pour 177 aujourd'hui. Le nombre d'élèves en instruments est de 67 et reste stable. Les résultats obtenus aux examens se sont accompagnés de mentions prouvant s'il en était besoin, la qualité des enseignements dispensés par les professeurs de la structure. La répartition géographique des élèves est largement majoritaire à Ceyzériat et en légère augmentation (102), pour 21 à Revonnas, 7 à Bohas-Meyriat-Rignat, 8 à Hautecourt-Romanèche, 6 à Montagnat et Villereversure, 4 à Ramasse, 2 à Saint Just. La Maison de la Musique rayonne au-delà de l'ancienne Communauté de La Vallière : sur Chavannes (2), Treffort (3), Attignat (1), Marboz (1), Saint Martin (1), Tossiat (2), Jasseron (13), Meillonas (2), Bourg (3).

En 2018/2019 une vingtaine d'interventions musicales et non musicales ont été réalisées (liste projetée à l'écran) et autant doivent avoir lieu durant 2019/2020 (liste projetée à l'écran et

flyer dans la pochette de chaque conseiller municipal pour celle de décembre prévue à Bourg et à Ceyzériat). Auditions, concerts, ateliers, quarts d'heure de cours gratuits ponctueront encore l'année à venir.

Soulignons l'importance des interventions en milieu scolaire à Ceyzériat, Hautecourt-Romanèche, Villereversure, Montagnat, Bohas-Meyriat-Rignat dispensés par 3 intervenants qualifiés. Ces interventions sont variées et de qualité, en lien avec le projet des classes concernées, font l'objet de restitution en présence des parents d'élèves et leurs familles. Elles vont au-delà de l'enseignement musical. Elles ont un retentissement sur d'autres disciplines de l'enseignement, sur le comportement et l'enrichissement de la personnalité des enfants concernés.

Le budget au 31 août 2019 est excédentaire de 2918 euros.

Les rapports : moral, d'activités et budgétaire ont été votés à l'unanimité.

Madame Maryse Flochon a remercié : - le Conseil Départemental, CA3B, Ceyzériat et les communes environnantes, le mécénat, qui participent au financement de la structure, – les professeurs et intervenants pour leur investissement, - les membres du C.A. et les bénévoles. Sans eux la Maison de la Musique ne pourrait fonctionner. La convention est à renouveler fin 2020. Il est vivement souhaité que les sources de financement permettent le même fonctionnement.

Au bureau on déplore le départ de la vice-trésorière et appel est lancé pour une candidature.

## **QUESTION N° 8 – Questions diverses**

### **8.1. – Demandeurs d'emploi**

	H	F	I	N.I.	Total
<u>Novembre 2019</u> :	72	62	106	28	134

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,